**No 6144**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

**PROJET DE LOI**

**modifiant et complétant la loi du 20 avril 2009**

**portant création du Centre des technologies de l’information de l’Etat**

**\* \* \***

Le projet de loi a pour objet d’intégrer le Service central des Imprimés et des Fournitures de bureau de l’Etat (SCIE) dans le Centre des technologies de l’information de l’Etat (CTIE).

Dans ce contexte, il y a lieu de noter que le présent projet de loi remplacera le projet de loi N°6053 portant création d’une Administration des Imprimés et des Fournitures de bureau de l’Etat qui a été retiré du rôle de la Chambre des Députés le 18 février 2010.

La loi portant création du Service central des Imprimés et des Fournitures de bureau de l’Etat (SCIE) date du 14 juin 1969 et le règlement grand-ducal portant fixation de ses attributions et de son organisation du 21 février 1983. Depuis cette époque, le paysage national en matière d’imprimés et de fournitures de bureau a sensiblement évolué, notamment à cause de l’avènement de nouvelles technologies de l’information et de nouveaux moyens de communication, mais aussi de l’apparition de nouvelles structures au sein de l’appareil étatique. Tous ces changements, et les nouveaux besoins en découlant, ont entraîné au fil des années une adaptation progressive des missions effectuées par le SCIE ayant pour conséquence l’apparition d’un décalage avec les missions initialement prévues par la loi.

Avec la création par le Gouvernement d’un Centre des technologies de l’information de l’Etat (CTIE), une administration avec des attributions en partie proches de celles du SCIE a été mise en place. En effet, tout comme le SCIE, le CTIE joue un rôle d’administration centrale au sein de l’appareil étatique, et bien que les produits achetés soient différents, les processus administratifs sont souvent identiques. Ainsi, dans un but de simplification administrative et d’augmentation de l’efficience au sein de l’appareil administratif, un rapprochement entre ces deux administrations était devenu naturel.

Une fusion entre le SCIE et le CTIE aura pour résultat de créer des structures décisionnelles et organisationnelles capables de mieux répondre aux nouveaux besoins qui sont apparus au cours des dernières années.